



**Échelle Un**  
**appel à candidatures**  
**session 2017-2018**  
**soutien à la création**  
**et au développement**  
**d'agences d'architecture**

1:1

**L'École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée (Éav&t), créée en 1998, est l'une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture françaises. Son projet pédagogique se fonde sur une conception de l'architecture engagée dans la transformation de la ville et des territoires.**

Établissement public administratif d'enseignement supérieur, l'École est placée sous la tutelle du Ministère de la culture. Elle encadre des étudiants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles jusqu'au diplôme d'État d'architecte, des candidats à l'HMONP (Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre), ainsi que des étudiants de 3<sup>e</sup> cycle dans deux formations de spécialisation : le DSA d'architecte-urbaniste (diplôme de spécialisation et d'approfondissement « architecture et projet urbain ») et le DPEA Architecture post-carbone (diplôme propre aux écoles d'architecture).

Depuis 2016, l'École a élargi sa mission et accompagne les architectes qui entreprennent. Pour cela, elle a créé « Échelle Un », un dispositif hybride au service des aspirants entrepreneurs et des architectes investis dans un projet entrepreneurial.

**Les sociétés d'architecture sont des entreprises singulières dans le monde entrepreneurial : leur modèle économique et la nature de leur ancrage territorial les excluent de la plupart des dispositifs d'aide à la création d'entreprise.**

De plus, les couveuses, pépinières ou incubateurs, leur préfèrent les sociétés à vocation purement commerciale ou les structures tournées vers le numérique et l'innovation. Pourtant, les chiffres relatifs à la profession montrent que les architectes ont un réel besoin de soutien pour créer et développer leur activité.

À partir d'octobre 2017, l'École accompagnera pour la deuxième année consécutive des créateurs d'entreprise dans leur projet. Pour cela, elle mettra à leur disposition des espaces de travail et des moyens matériels, et leur permettra de participer à des ateliers pratiques et théoriques portant sur la création, la gestion et le développement des entreprises d'architecture. Elle leur offrira également la possibilité de rencontrer et d'échanger avec des professionnels aux profils variés et fera leur promotion auprès de ses partenaires et des institutions liées.

# Échelle Un

Le programme de soutien à la création et au développement d'entreprise se décline en quatre versions.

Chacune d'entre elles est adaptée aux besoins et questionnements de l'entrepreneur, à différents moments de son projet.

Ainsi, Échelle Un | *sensibilisation* | propose conseils et informations aux aspirants entrepreneurs et aux diplômés qui hésitent entre collaboration et salariat.

Échelle Un | *dans les murs* | et Échelle Un | *hors les murs* | accompagnent les jeunes chefs d'entreprise dans la mise en place et le développement de leur structure. Enfin, Échelle Un | *formation continue* | permet de se former, à la carte, sur les sujets afférents à la création et au développement des entreprises d'architecture.

Les personnes et entreprises souhaitant intégrer dès la rentrée les programmes

Échelle Un | *dans les murs* | et Échelle Un | *hors les murs* | sont invitées à déposer leur dossier de candidature au plus tard le 18 septembre 2017.

**Les jurys de sélection auront lieu entre le 2 et le 6 octobre 2017.**

**L'accueil des nouveaux entrepreneurs du dispositif est prévu à partir du 16 octobre 2017.**

## Échelle Un | *dans les murs* |

Les entrepreneurs bénéficient de formations sur l'entreprise d'architecture, participent aux rencontres Échelle Un, peuvent s'inscrire à des permanences de conseil individualisées et ont un accès gratuit\* aux cours magistraux des formations de HMONP et 3<sup>e</sup> cycle de l'Éav&t. Au sein de l'école d'architecture, un espace de travail de 100 m<sup>2</sup> équipé en mobilier et matériel d'impression (traceur et imprimante) leur est réservé. Ils peuvent également utiliser les ressources de l'école (atelier maquettes, bibliothèque, reprographie, bases de données...).

## Échelle Un | *hors les murs* |

Les entrepreneurs bénéficient des mêmes dispositions que les entrepreneurs | *dans les murs* |, à l'exception de l'usage de l'espace de travail dédié.

## D'autres déclinaisons du dispositif existent :

### Échelle Un | *sensibilisation* |

Les entrepreneurs et jeunes diplômés peuvent bénéficier de permanences de conseil sur demande et avoir accès\* à une sélection de conférences liées à la création d'entreprise.

### Échelle Un | *formation continue* |

Les jeunes entrepreneurs extérieurs au dispositif peuvent s'inscrire à la carte\* aux ateliers pratiques et aux conférences à un tarif préférentiel.

\* sous réserve de places disponibles

# Candidatures jusqu'au 18 septembre 2017

Le présent appel à candidatures s'adresse à des architectes dont le projet entrepreneurial est avancé (structure existante ou dont la création est imminente). Les entrepreneurs retenus seront accueillis dans le programme pendant neuf mois et bénéficieront d'un accompagnement adapté à leur projet.

Les critères d'évaluation des candidatures porteront notamment sur la cohérence du projet d'entreprise et la motivation des candidats. Il n'y a pas de limite d'âge.

Les frais d'inscription au dispositif s'élèvent à 300 euros par structure auxquels s'ajoutent 100 euros par personne supplémentaire.

**Plus d'informations sur [www.echelleun.archi](http://www.echelleun.archi)**

**Télécharger le dossier de candidature**



**École d'architecture  
de la ville & des territoires  
à Marne-la-Vallée**

**12 avenue Blaise Pascal  
77420 Champs-sur-Marne  
[www.marnelavallee.archi.fr](http://www.marnelavallee.archi.fr)**

**contact : [claire.minart@marnelavallee.archi.fr](mailto:claire.minart@marnelavallee.archi.fr)**

*Syndicat*  
**"l'Architecture**

